

**Syngenta International SA**

Media Office  
CH-4002 Bâle  
Suisse  
Tél.: +41 61 323 2323  
Fax: +41 61 323 2424

[www.syngenta.com](http://www.syngenta.com)

**Contacts médias:**

Paul Barrett  
Suisse +41 61 323 2323  
  
Daniel Braxton  
Suisse +41 61 323 2323

**Contacts analystes/investisseurs:**

Jennifer Gough  
Suisse +41 61 323 5059  
E.-U. +1 202 737 6521  
  
Lars Oestergaard  
Suisse +41 61 323 6793  
E.-U. +1 202 737 6520



communiqué aux médias

Bâle, Suisse, le 29 avril 2013

## **Les Etats membres de l'UE n'arrivent toujours pas à s'entendre sur la limitation d'une technologie phytosanitaire essentielle**

Syngenta a aujourd'hui pris acte que, pour la seconde fois, les Etats membres de l'Union européenne (l'UE) ne se sont pas mis d'accord sur la proposition de la Commission européenne d'interdire les néonicotinoïdes. Cette dernière décision devrait contraindre la Commission à retourner à la table des négociations plutôt que de forcer une interdiction.

John Atkin, Chief Operating Officer de Syngenta a dit: « La Commission européenne n'est pas parvenue à obtenir le soutien nécessaire pour sa proposition d'interdire cette technologie vitale. Cette proposition manque de rigueur scientifique et ignore les nombreuses données venant du terrain qui démontrent que ces insecticides ne nuisent pas à la santé des abeilles. Au lieu d'interdire ces produits, la Commission devrait saisir l'occasion pour s'attaquer aux causes réelles du dépérissement des abeilles: virus, maladie, perte d'habitat et nutrition. »

La proposition d'interdire les néonicotinoïdes a été basée sur une analyse hâtive et hautement théorique de l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA). Cette analyse comporte des erreurs considérables, notamment une surestimation importante de la quantité d'insecticides auxquels les abeilles sont exposées sur le terrain. Elle ignore aussi des études clés et les données fournies par les organismes indépendants, y compris des données récentes du gouvernement de la Grande-Bretagne, qui démontrent la sécurité des néonicotinoïdes.

Le dépérissement des abeilles compte parmi les plus grands défis auxquels fait face l'agriculture. Syngenta a demandé à la Commission européenne d'accentuer ses efforts pour identifier les causes réelles du déclin. La société a fait part du récent lancement de son propre [plan d'action sur la santé des abeilles](#), qui complète son travail initié depuis 10 ans à travers son initiative « [Opération Pollinisateur](#) ».

Syngenta figure parmi les leaders mondiaux pour ses activités. Le groupe emploie plus de 27.000 personnes dans plus de 90 pays qui n'ont qu'un seul objectif: exprimer le potentiel des plantes. Par nos capacités scientifiques de premier plan, notre présence mondiale et notre engagement en faveur des clients, nous aidons à accroître les rendements et la rentabilité des cultures, à protéger l'environnement et à améliorer la santé et la qualité de vie. Pour plus d'informations sur Syngenta, nous vous recommandons de consulter le site [www.syngenta.com](http://www.syngenta.com).

***Avertissement concernant les déclarations anticipant sur l'avenir***

Ce document contient un certain nombre d'informations anticipant sur l'avenir. Elles sont reconnaissables à l'emploi de verbes au futur et au conditionnel ou à des termes impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes susceptibles de rendre les résultats matériellement différents de ce qui y est annoncé. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le formulaire soumis par la société à la Commission des titres et des changes (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de remise à jour des déclarations à caractère prévisionnel pour qu'elles reflètent des résultats réels, des hypothèses modifiées ou d'autres facteurs. Ce document ne constitue pas ou ne fait partie d'aucune offre ou invitation à vendre ou émettre, ni de sollicitation issue d'aucune offre d'acquisition ou de souscription pour des actions ordinaires de Syngenta AG ou Syngenta ADS, pas plus qu'il n'est à la base ou n'est lié à aucun contrat s'y rapportant.